

## **Amendement sur l'arrêté d'imposition 2020/2021**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux.

Je me permets de déposer un amendement sur l'arrêté d'imposition des chiens (article 11 de l'arrêté d'imposition 2020-2021).

Lors d'une discussion avec l'un de nos employés communaux dans le courant du printemps 2020, j'ai pu m'apercevoir que les chiens étaient une problématique importante du village de Bavois, (augmentation de la population).

Lors de cette discussion, l'employé communal était en train de poser des pancartes dans le village pour expliquer aux nombreux promeneurs de chiens de bien vouloir, ramasser les excréments de leurs canidés, ou de déposer les sachets à excréments dans les poubelles adéquates.

Dès lors et suite à quelques interpellations, envers les propriétaires de canidés le long du chemin béton descendant proche de notre exploitation agricole (DP 50/DP 35), mais aussi le long de la route de Chavornay, nous nous heurtons malheureusement à une partie des citoyens, propriétaire de canidés, qui ne comprennent pas ce que les excréments des canidés pourraient faire sur le bétail ou sur les banquettes herbeuses du village.

En effet, je souhaite par cet amendement soulever cette problématique.

En clair qu'il s'agit d'une surcharge de travail pour nos employés communaux de faire la police avec les propriétaires de canidés (en hausse dans notre village depuis quelques années) qui ne respectent pas les indications des pancartes posées dans notre village. Mais aussi ce n'est pas leur rôle que de ramasser les excréments de ces animaux de compagnie, lors de l'entretien des banquettes ou divers travaux dans notre commune.

Actuellement l'imposition sur les chiens est de 60.- fr par animal

*(Selon art. du règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt sur les chiens)*

Selon un article du 24 heures, paru en novembre 2019, les recettes sur les impôts des chiens est en hausse sur le Canton de Vaud. L'impôt sur les chiens varie entre 70 à 220.- selon les communes. Comme vous pouvez le remarquer, à Bavois nous sommes inférieurs à ces chiffres avec nos 60.- actuels.

**Ma proposition serait la suivante : Augmentation de la taxe sur les canidés de 60.- à 120.- par animal.**

Bavois le 31 Août 2020,

Martin Cédric